

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pfMatahiti 169
N° 55 - Numera Hau**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 10
no Tiurai 2020

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 55 du 10 Juillet 2020

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Pages

Arrêté n° 963 CM du 8 juillet 2020 portant fin de fonction de M. Laurent Pasco en qualité de directeur de la biosécurité.	9518
Arrêté n° 964 CM du 8 juillet 2020 portant nomination de M. Ramon Taae en qualité de directeur par intérim de la direction de la biosécurité.	9518
Arrêté n° 965 CM du 8 juillet 2020 portant virement n° 7 des crédits de dépenses imprévues du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020	9519

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 963 CM du 8 juillet 2020 portant fin de fonction de M. Laurent Pasco en qualité de directeur de la biosécurité.

NOR : DBS2000422AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'économie verte et du domaine, en charge des mines et de la recherche,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 169 CM du 17 février 2017 portant création et organisation de la direction de la biosécurité ;

Vu la lettre de demande de démission de l'intéressé en date du 19 mars 2020 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 8 juin 2020,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de M. Laurent Pasco en qualité de directeur de la biosécurité à compter du 15 juillet 2020 au soir.

Art. 2.— L'arrêté n° 614 CM du 25 avril 2019 portant nomination de M. Laurent Pasco en qualité de directeur de la biosécurité est abrogé à compter de cette même date.

Art. 3.— Le ministre de l'économie verte et du domaine, en charge des mines et de la recherche, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Laurent Pasco et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 8 juillet 2020.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'économie verte
et du domaine,
Tearii ALPHA.*

ARRETE n° 964 CM du 8 juillet 2020 portant nomination de M. Ramon Taae en qualité de directeur par intérim de la direction de la biosécurité.

NOR : DBS2000423AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'économie verte et du domaine, en charge des mines et de la recherche,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 169 CM du 17 février 2017 portant création et organisation de la direction de la biosécurité ;

Vu l'arrêté n° 963 CM du 8 juillet 2020 portant fin de fonction de M. Laurent Pasco en qualité de directeur de la biosécurité ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 8 juillet 2020,

Arrête :

Article 1er.— M. Ramon Taae est nommé en qualité de directeur par intérim de la direction de la biosécurité à compter du 16 juillet 2020.

Art. 2.— Le ministre de l'économie verte et du domaine, en charge des mines et de la recherche, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Ramon Taae et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 8 juillet 2020.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'économie verte
et du domaine,
Tearii ALPHA.*

ARRETE n° 965 CM du 8 juillet 2020 portant virement n° 7 des crédits de dépenses imprévues du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020.

NOR : DBF2020888AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2019-99 APF du 10 décembre 2019 modifiée approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 ;

Vu l'arrêté n° 293 CM du 20 mars 2020 constatant l'état de calamité naturelle des sinistres et de crise sanitaire occasionné par l'épidémie liée au covid-19 en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 347 CM du 26 mars 2020 portant virement n° 1 des crédits de dépenses imprévues du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 ;

Vu l'arrêté n° 453 CM du 20 avril 2020 portant virement n° 2 des crédits de dépenses imprévues du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 ;

Vu l'arrêté n° 491 CM du 6 mai 2020 portant virement n° 3 des crédits de dépenses imprévues du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 ;

Vu l'arrêté n° 560 CM du 20 mai 2020 portant virement n° 4 des crédits de dépenses imprévues du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 ;

Vu l'arrêté n° 759 CM du 10 juin 2020 portant virement n° 5 des crédits de dépenses imprévues du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 ;

Vu l'arrêté n° 789 CM du 17 juin 2020 portant virement n° 6 des crédits de dépenses imprévues du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 8 juillet 2020,

Arrête :

Article 1er.— Le virement n° 7 des crédits de dépenses imprévues du budget général de la Polynésie française est déterminé pour l'exercice 2020 selon l'annexe ci-jointe.

Art. 2.— Le vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 8 juillet 2020.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le vice-président,
Teva ROHFRITSCH.*

Annexe 1 - Virement n° 7 des crédits de dépenses imprévues

Etape budgétaire Virement n° 7 des crédits de dépenses imprévues
 CT 72000DI DBF -Dépenses imprévues
 022 Dépenses imprévues (section de fonctionnement)

Montant voté BP1+ col1	Montant virement n°1 (Ate 347/CM du 26/03/2020)	Montant virement n°2 (Ate 453/CM du 20/04/2020)	Montant virement n°3 (Ate 491/CM du 06/05/2020)	Montant virement n°4 (ATE 560/CM du 20/05/2020)
18 870 344 986	300 000 000	289 882 773	312 000 000	522 794 405

Montant virement n°5 (ATE 759/CM du 10/06/2020)	Montant virement n°6 (ATE 789/CM du 17/06/2020)	Montant ventilé (arrêté en cours)	Montant disponible au 022 après virement	Montant gel prépa
173 000 000	565 896 000	115 225 465	16 591 546 343	0

MIN	Centre de travail (CT)	Libellé CT	Mission	Programme	Libellé programme	Article	Libellé article	Montant
MLA	625171-F	OPH-Dépenses Imprévues	976	97604	Habitat	674331	Subventions exceptionnelles OPH	97 225 465
Sous-total mission 976 Urbanisme, Habitat et Foncier								97 225 465
MTT	821511-F	SEFI-Dépenses Imprévues	967	96702	Emploi et insertion professionnelle	626	Frais postaux et frais de télécommunications	18 000 000
Sous-total mission 967 Travail et emploi								18 000 000
Total Virement n° 7 des crédits de dépenses imprévues FONCTIONNEMENT								115 225 465